



Diffusion de radio en ligne

Par **Vincent44**, le **25/11/2008** à **19:05**

Bonjour, je suis en train de développer une site internet proposant d'écouter gratuitement et sans limites de temps des webradio via un navigateur internet. Étant donné que ces radios sont déjà diffusées gratuitement sur internet, je me demandait s'il fallait que je leur demande leur autorisation avant de les mettre en ligne. Merci pour vos réponses. Vincent AUBERT.

Par **ken**, le **04/12/2008** à **17:05**

Attention, l'affaire Wizzgo vient juste de terminer :

440 000 euros de dommages et intérêts pour Wizzgo en application de la loi de lutte contre la contrefaçon. Pour TF1 sur l'enregistrement des émissions ... et mise à dispo sur le net.

Il vaut mieux demander les autorisations nécessaires.

Par **Vincent44**, le **05/12/2008** à **19:48**

Ok, merci d'avoir répondu. Mon site n'aura pas le même but que wizzgo. Aucun magnétoscope numérique n'est prévu. Mais je pense que je vais demander l'autorisation à chaque radio que je compte diffuser. Pensez vous que je doit demander une autorisation à la sacem ?